

Séance du 30 septembre 2021**Délibération n° 2021-126**

L'an deux mil vingt et un, le 30 du mois de septembre à 20 heures, se sont réunis, à Le Brethon, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 20 septembre 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER

Absents excusés : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur David LOUBRY, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Alain BECQUART

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.2	Thème : Fonctionnement des Assemblées

Objet : Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
--

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** la loi n°2010-2053 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;

VU la Charte du Pays de Tronçais relative aux modalités d'exercice des compétences transférées à la communauté de communes approuvée le 3 décembre 2012 ;

VU la délibération n°2020-76 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 relative à la création et à l'élection des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant l'obligation d'instaurer la CLECT du fait du passage en fiscalité professionnelle unique ;

Considérant les élections complémentaires de la commune de Saint-Caprais, il convient de modifier la composition de la CLECT ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'abroger la délibération n°2020-76 du 23 juillet 2020.

Article 2 : de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

Communes	Titulaire	Suppléant
<i>Ainay-le-Château</i>	Madame Bernadette ACCOLAS	Madame Annie GAUMET
<i>Braize</i>	Madame Solange LALEEVE	Monsieur Jean-Yves CHARBY
<i>Cérilly</i>	Madame Véronique PAULMIER	Monsieur Roger SOUCHAL
<i>Coulevre</i>	Monsieur Daniel RONDET	Monsieur Michel GALOPIER
<i>Hérisson</i>	Monsieur Gilles JACQUET	Monsieur Philippe PERCHE
<i>Isle-et-Bardais</i>	Monsieur Daniel ARTIGAUD	Madame Anne RENAUD
<i>Le Brethon</i>	Monsieur Olivier LARAIZE	Madame Christine DEFFNER
<i>Le Vilhain</i>	Monsieur Kamel AMARA	Madame Sandrine VERMEERSCH
<i>L'Ételon</i>	Monsieur David LOUBRY	Madame Valérie FONTENIL
<i>Meaulne-Vitray</i>	Monsieur Jérôme MERLIN	Madame Carine LAPLAINE
<i>Saint-Bonnet-Tronçais</i>	Madame Françoise BOURGAIN	Madame Amandine GOZARD
<i>Saint-Caprais</i>	Monsieur Bernard MOLLO	Monsieur Fabien GRANIER
<i>Theneuille</i>	Monsieur Denis CLERGET	Madame Catherine NOYON
<i>Urçay</i>	Madame Anne THOMINET	Monsieur Romain POULET
<i>Valigny</i>	Monsieur Francis LEBLANC	Monsieur Alain BECQUART

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20210930-D2021126-DE

Article 3 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet